

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL MARDI 18 JUILLET 2023 19 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

Joyce FAGE, Jean-Claude SERRES, Gilles BABY, Philippe GODARD, Patrick POUECH, Laurent WATTEZ, Martine BABY, Cédric BORDENAVE, Sandrine MARCELLI.

Absents : Nicolas MOZIN, Guillaume NIVALLE.

Ordre du jour :

1 - Travaux Eclairage Public - Contribution

Il est prévu des travaux sur les réverbères pour le changement de type d'éclairage, des leds vont remplacer les ampoules actuelles.

Cela va s'établir sur deux tranches. La première d'un montant estimé de 15 000 € H.T., montant sur lequel le Conseil Départemental ainsi que le SDE09 prennent une partie à leur charge, il restera pour de la commune le montant estimé serait de 3 000 €.

Ce versement sera imputé au compte 6558, somme prévue sur le budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité des membres présents.

2 - Fongibilité des crédits suite à l'adoption M57 : autorisation 7.5 %

Monsieur le Maire rappelle la décision qu'à prise le conseil municipal d'opter pour la norme compte M57. Cette norme permet au maire d'effectuer des virements de crédits de compte à compte, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, déduction faite du montant des charges et des salaires, sans que le Conseil Municipal ne se prononce.

C'est ce qui se nomme la fongibilité des crédits.

Pour cela, il suffit que le conseil municipal donne un avis favorable.

Une discussion s'engage, et à l'unanimité des membres présents, l'autorisation portant sur 7.50 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, déduit le montant des salaires et des charges, est adopté.

3 - Décision modificative

Monsieur le Maire rappelle la décision de vendre le microtracteur de pelouse qui appartenait à la commune. Ce tracteur a été cédé à Monsieur WATTEZ Laurent. Or afin de réaliser les opérations comptables qui s'imposent lorsque la commune vend un bien il est nécessaire d'ouvrir les comptes budgétaires correspondants, soit :

En dépense de fonctionnement compte 675, chapitre 042 pour un montant de 700 €,
En dépense d'investissement compte 192, chapitre 040 pour un montant de 550 €
En recette de fonctionnement, compte 7761, chapitre 042 pour un montant de 550 €
En recette d'investissement, compte 2188, chapitre 040 pour un montant de 700 €

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour la décision modificative telle que présentée par le Maire.

4 – Référent déontologue

Monsieur le maire expose qu'il attendait des compléments d'informations qui ne lui sont pas parvenus, cet ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

5 – Projet économie d'énergie sur bâtiments publics

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours sur les bâtiments publics : salle des fêtes et mairie.

Il s'agit de faire des travaux en vue de réaliser des économies d'énergie, pour cela il faut réaliser une étude sur les performances énergétiques.

Un devis pour une proposition de mission – audit énergétique nous a été adressé par l'entreprise TECHNISPHERE.

Le projet verra le jour en plusieurs tranches, le montant estimatif étant trop élevé au total et au global pour envisager les travaux en une seule tranche (331 000 € HT)

La première tranche portera sûrement sur l'amélioration thermique de la Mairie, puisqu'il y a les bureaux de l'accueil, du Maire et des Adjoints, la salle étant louée mais utilisée moins régulièrement.

Il faut mettre en exergue les problèmes à améliorer.

Monsieur PINZIO, architecte, gère tout ce qui est architecture et suivi des travaux. D'un autre côté il faut une technique que propose TECHNISPHERE pour présenter les différentes possibilités offertes pour réaliser des économies d'énergie.

La proposition porte sur la collecte des consommations, l'analyse l'état des lieux, la présentation au vu des différentes solutions proposées.

Le montant est de 5280 € TTC et de 4400 € H.T.

Le paiement est à échéance des travaux.

Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer pour ou contre réaliser l'étude d'éventuelles différentes productions d'énergie.

Monsieur le Maire rappelle le montant du devis initial établi par l'architecte soit : 331 000 € H.T.

La société TECHNISPHERE pourra dire s'il y a une rentabilité et quel type de projet est le plus rentable.

Questions diverses

- Charte d'utilisation de la table de ping-pong
 - Gilles BABY propose de laisser la table de ping-pong dans la salle des fêtes et de la retirer dès qu'il y aura une location, puis de la remettre en place.
 - Cédric BORDENAVE propose l'idée d'une boîte à clés. Unanimité. Des devis vont être établis.
 - Philippe GODARD demande si l'utilisation de la table peut se faire malgré l'absence de charte, pendant les grandes vacances, jusqu'à l'instauration de la charte et de la convention. Uniquement en présence d'un membre du conseil municipal qui pourra donner la clé de la salle des fêtes. Avis favorable du conseil.
- Martine BABY rapporte la demande de Marc BABY de faire installer un panneau « voie sans issue » au bas de sa rue. Il y a de manières récurrentes des véhicules qui montent et sont obligés de faire demi-tour parfois dans des conditions compliquées.
- Philippe GODARD, de son côté, précise qu'il faudrait faire un courrier afin de demande d'éviter de mettre des déchets verts sur les sentiers qui ont été ouverts.
- Rappel : congés du secrétariat du 01 août au 17 août.
- Patrick POUECH fait une intervention pour expliquer qu'il a assisté à une réunion sur la santé publique qui s'est déroulée à FOIX, sur la présentation du prochain achat d'IRM. L'intervenant était Monsieur BORIES. Présence, également, de Alain NAVARRO, du centre 15, ancien élu de FOIX,

La gestion des secours va être de plus en plus compliquée car les problèmes à venir vont se situer dans l'envoi (en cas de trop de patients) vers CARCASSONNE ou TOULOUSE.

L'intervention de Patrick POUECH est faite en relation avec les problèmes rencontrés avec le service d'urgences. Il a suggéré de mettre en place des solutions par rapport aux carences dans la réception des patients via un tri dès l'arrivée des patients.

Gestion du SDIS : le SAMU va intervenir de plus en plus souvent au détriment des pompiers qui seront cantonnés à répondre aux appels au « 18 ».

- Patrick POUECH demande quelle a été la réaction des services vétérinaires suite à l'appel de Mr le Maire.

Mr le Maire expose avoir fait une démarche auprès des services vétérinaires pour signaler les mauvais traitements infligés à un âne et à un cheval. Réponse par mail : « une intervention sera faite dès que le service le pourra, nous vous tiendrons informés ».

- Il faut prévenir les gens qui ne débroussaillent pas. Important suite à communication de la Préfecture.
- Rappel : interdiction de faire du feu, rappel des risques et des amendes encourues
- BABY Gilles : L'apéritif organisé traditionnellement par la Mairie pour la fête locale se fera cette année à la Fontaine de Carol, face à l'Église. Il demande de l'aide, Philippe GODARD répond qu'il sera présent.

BABY Martine explique que le programme de la fête est préparé par Pierrick BABY. BABY Gilles demande s'il y aura des escargots, comme chaque année. Personne ne peut répondre pour l'instant.

SERRES Jean-Claude informe de la présence du représentant de la Dépêche le samedi soir de la fête.

Fin de la séance : 20 h 40.